

Motion du 29 juin 2010 de Mmes Martine Sumi, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, MM. Grégoire Carasso, Endri Gega et Roger Michel: «Un emploi de solidarité (EdS) ne devient solidaire que lorsqu'il débouche sur un véritable emploi».

(renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 22 novembre 2011)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la loi cantonale sur le chômage entrée en vigueur le 1^{er} février 2007;
- la lutte contre le chômage par la création de places de travail;
- la précarisation du marché du travail et la sous-enchère salariale;
- le modèle que doit représenter une collectivité publique de gauche,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'exiger du Département de la solidarité et de l'emploi des moyens décents adéquats pour accompagner les personnes en statut d'emploi de solidarité afin de rejoindre le monde du travail;
- d'offrir des emplois à durée indéterminée en sollicitant des personnes ayant droit à une allocation de retour en emploi.